

GUIDE D'UTILISATION DU VCI

EDITION 2018

Ce guide propose un rappel réglementaire, un récapitulatif des formulaires et registres à compléter lorsque le **Volume Complémentaire Individuel (VCI)** est mis en œuvre sur les exploitations : déclaration de récolte, déclaration de revendication, registre VCI, registre entrées sorties, les modalités de gestion au chai (schémas de synthèse) et un bilan.



RAPPEL REGLEMENTAIRE

Principe

Le VCI est un dispositif qui vous autorise à conserver un volume complémentaire constitué au-delà du rendement autorisé.

Revendication ou destruction

Chaque année, le stock de VCI (millésime N-1) doit être revendiqué ou détruit.

Sur la déclaration de revendication, vous devez déclarer l'usage que vous faites de votre stock de VCI :

- Soit le volume est **remplacé** (colonne 1 de la DRev)
- Soit le volume est **utilisé en complément** (colonne 2 de la DRev)
- Soit le volume est **utilisé en remplacement** (colonne 2 de la DRev)
- Soit le volume est **détruit**

Une fois revendiqué, le VCI devient de l'AOC et peut être commercialisé.

Il conserve son millésime de récolte.

Pour être assemblé à un autre millésime, il faut respecter la règle des 85/15 et renseigner le registre de coupage.

Le VCI est **incessible** (ne peut être donné ou vendu).

Volumes autorisés

Le volume pouvant être constitué à la récolte est fixé annuellement en fonction de la qualité et de la quantité potentielles de la récolte.

Il n'est pas possible de constituer du VCI sur des parcelles à plus de 20 % de pieds morts ou manquants. Prévoir une colonne à part sur la déclaration de récolte sur ces parcelles concernées par une diminution de rendement.

Le VCI apparaît sur la déclaration de récolte uniquement l'année de sa création, sur les lignes 5, 9, 10, 16 et 19.

Jusqu'à sa revendication, le VCI est considéré comme un volume produit en dépassement du rendement et ne doit pas être stocké dans la même cuve que de l'AOC mais une tolérance des douanes permet le stockage de ce VCI avec l'AOC correspondante, pour faire le plein d'une seule cuve.

AOC rouge	Constitution annuelle fixée par l'ODG*	Stock au chai
Bordeaux	0 à 12 hl/ha	max 30 hl/ha
Bordeaux Supérieur	0 à 11,8 hl/ha	max 29,5 hl/ha

*cf conditions de production diffusées par l'ODG, les valeurs peuvent changer chaque année.

Tenue de registres

Le suivi de la constitution et de l'utilisation du VCI doit être matérialisé dans le **Registre VCI** et dans le **Registre Entrées Sorties** (détail des registres dans les pages suivantes).

SOMMAIRE

Création de VCI

pages 4-5

= je crée du VCI.

Une partie du volume produit au-delà du rendement autorisé est déclaré en VCI sur la ligne 19 de la déclaration de récolte l'année de sa création.

Remplacement du stock de VCI – sans création

pages 6-7

= je rafraichis mon stock de VCI mais je n'en crée pas.

Le stock de VCI N-1 est revendiqué et le volume équivalent dans le millésime en cours est mis en stock.

Remplacement du stock de VCI – avec création

pages 8-9

= je suis au rendement autorisé et j'augmente mon stock de VCI.

Une partie du volume produit au-delà du rendement autorisé est déclaré en VCI sur la ligne 19 de la déclaration de récolte l'année de sa création.

Le stock de VCI N-1 est revendiqué et le volume équivalent dans le millésime en cours est mis en stock, avec le VCI créé (ligne 19 DR).

Utilisation du stock de VCI en complément

pages 10-11

= je ne suis pas au rendement et j'utilise mon stock de VCI.

Le stock de VCI N-1, qui n'apparaît pas sur la déclaration de récolte N (déjà déclaré en N-1), est revendiqué (colonne 2 de la DRev) pour atteindre ou s'approcher du rendement autorisé.

Utilisation partielle du stock de VCI

pages 12-13

= je ne suis pas au rendement et j'utilise une partie de mon stock de VCI.

Le stock de VCI N-1 est revendiqué. Une partie est utilisée pour atteindre le rendement et l'autre partie est remplacée par un volume équivalent du millésime en cours.

Utilisation du stock de VCI en remplacement

pages 14-15

= je souhaite remplacer une partie de ma récolte N peu qualitative par mon stock de VCI plus qualitatif.

Le stock de VCI N-1 est revendiqué. Le volume équivalent dans le millésime en cours est détruit. Joindre l'attestation de destruction à la déclaration de revendication.

Cela correspond à un remplacement pour motif qualitatif.

Destruction du stock de VCI

pages 16-17

= je détruis mon stock de VCI

Le stock de VCI N-1 est détruit. Joindre l'attestation de destruction à la déclaration de revendication.

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 54 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 11hl/ha
Stock de VCI 2017 : 0 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2018

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	657HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	657 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	
10	Volume en vinification (en Hl)	657HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	540 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	117 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)	110 HI 00L	
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies + VCI)

L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé
= vin clair au maximum du rendement autorisé

= L5 - L15

= dépassement de rendement + lies + VCI

= VCI

DECLARATION DE REVENDICATION 2018

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION						VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT	
BORDEAUX BLANC SEC						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX ROSE						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX CLAIRET						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC						hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT BLANC						hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT ROSE						hl	x 0,54 €	€	
STOCK VCI 2017		VOLUMES PRODUITS EN 2017 ET REVENDIQUES EN 2018			VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2018				
BORDEAUX ROUGE 0 hl		VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)		VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)					
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE 0 hl									
BORDEAUX ROUGE	hl	+	hl	+	540 hl	=	540 hl	x 0,34 €	183,60 €
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE	hl	+	hl	+	hl	=	hl	x 0,54 €	€
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG						TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,12 €	64,80 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE						1	x 85,00 €	85,00 €	
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG						1	x 59,80 €	59,80 €	
PENALITES DE RETARD							x 120,00 €	€	
DROITS INAO						TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,15 €	81,00 €
COTISATION GDON						10ha 00a 00ca	x 6,60 €	66,00 €	
ADELFA						10ha 00a 00ca	x 0,63 €	6,30 €	
ABONNEMENT UNION GIRONDINE							x 52,00 €	€	

JOINDRE LE REGLEMENT

TOTAL 546,50 €

REGISTRE VCI 2018

Récolte 2018		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	0 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	54
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	657
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	65,7
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	540
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	117
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	110
F	dont autres (hl)	7
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	540
H	dont récolte 2018 (hl)	540
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	0
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	110

REGISTRE DES ENTREES SORTIES (extrait du registre de DMS)

	VENTILATION DES AOC						VIN IGP ou sans IG						usages industriels	
	volume	volume	volume	volume	volume	volume	volume	volume	volume	volume	Total lies	Total Us. Ind.		
	hl	l	hl	l	hl	l	hl	l	hl	l	hl	l		
VII - Balance mensuelle														
total sorties mois (=a+b+c+d)	e		e		e		e		e		e			
solde précédent	f		f		f		f		f		f			
+ entrées du mois	540		g		g		g		g		g	117		
dont entrées issues d'un VCI	i		i		i		i		i		i			
dont entrées issues d'un repli	k		k		k		k		k		k			
solde fin de mois (=f+g-e)	540		h		h		h		h		h	117		
											dont VCI en attente de revendication ou destruction	110		

SCHEMAS DE SYNTHESE

STOCK DE VCI 2017	DECLARATION DE RECOLTE 2018	DECLARATION DE REVENDICATION 2018
Pas de VCI en stock	<p>657 hl (=ligne 5)</p> <p>540 hl Volume à revendiquer = rendement autorisé = ligne 15</p> <p>117 hl Volume à détruire = ligne 16</p> <p>110 hl Volume à conserver = ligne 19</p>	<p>540 hl</p> <p>DECLARATION DE REVENDICATION 2018 = volume à commercialiser = ligne 15</p>

BILAN

- A commercialiser
- En stock
- 540 hl de Bordeaux rouge 2018
- 110 hl de VCI 2018 attaché à l'AOC Bordeaux rouge

REEMPLACEMENT DU STOCK

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 54 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 11hl/ha
Stock de VCI 2017 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2018

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	549HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	549 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	549HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	540 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	9 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies)
L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé
= vin clair

= L5 - L15
= dépassement de rendement + lies

DECLARATION DE REVENDICATION 2018

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION					VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT		
BORDEAUX BLANC SEC					hl	x 0,34 €	€		
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS					hl	x 0,34 €	€		
BORDEAUX ROSE					hl	x 0,34 €	€		
BORDEAUX CLAIRET					hl	x 0,34 €	€		
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC					hl	x 0,54 €	€		
VIN DE BASE CREMANT BLANC					hl	x 0,54 €	€		
VIN DE BASE CREMANT ROSE					hl	x 0,54 €	€		
STOCK VCI 2017		VOLUMES PRODUITS EN 2017 ET REVENDIQUES EN 2018		VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2018					
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl	BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE 0 hl	VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)						
BORDEAUX ROUGE	47,00 hl	+	hl	+	493 hl	=	540 hl	x 0,34 €	183,60 €
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE	hl	+	hl	+	hl	=	hl	x 0,54 €	€
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,12 €	64,80 €	
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE						1	x 85,00 €	85,00 €	
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG						1	x 59,80 €	59,80 €	
PENALITES DE RETARD							x 120,00 €	€	
DROITS INAO					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,15 €	81,00 €	
COTISATION GDON						10ha 00a 00ca	x 6,60 €	66,00 €	
ADELFA						10ha 00a 00ca	x 0,63 €	6,30 €	
ABONNEMENT UNION GIRONDINE							x 52,00 €	€	
JOINDRE LE REGLEMENT							TOTAL	546,50 €	

= 540 - 47

DE VCI – SANS CREATION

REGISTRE VCI 2018

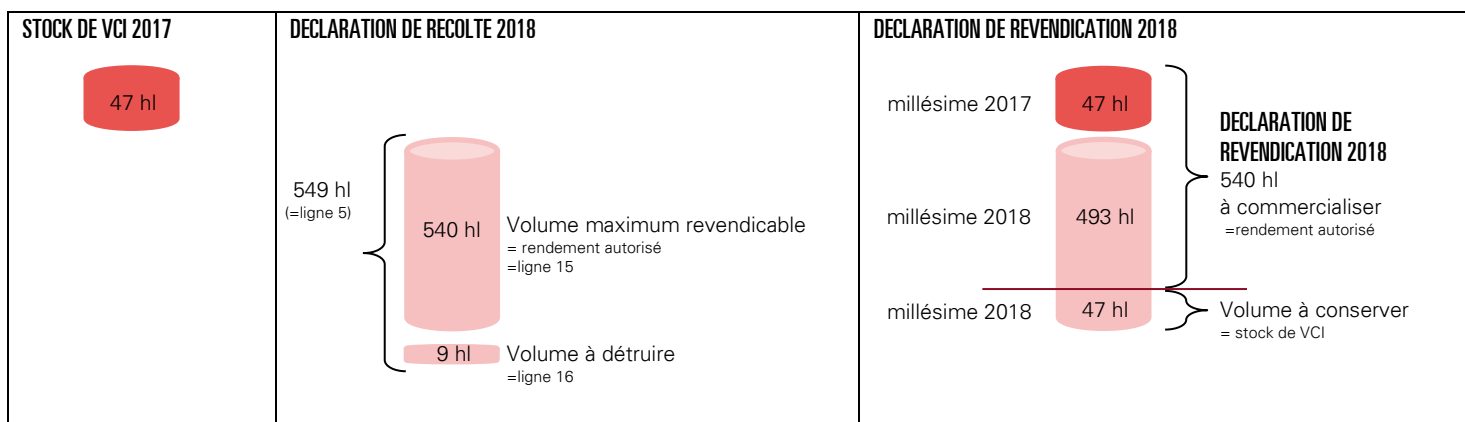
Récolte 2018		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	54
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	549
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	54,90
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	540
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	9
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	9
DECLARATION DE REVENDEICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	540
H	dont récolte 2018 (hl)	493
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	47

REGISTRE DES ENTREES SORTIES (extrait du registre de DMS)

VII - Balance mensuelle	VENTILATION DES AOC						VIN IGP ou sans IG						usages industriels	
	volume hl	volume l	volume hl	volume l	volume hl	volume l	volume hl	volume l	volume hl	volume l	volume hl	volume l	Total lies	Total Us. Ind.
total sorties mois (=a+b+c+d)														
solde précédent													47	
+ entrées du mois	540													9
dont entrées issues d'un VCI														
dont entrées issues d'un repli														
solde fin de mois (=f+g-e)	540												56	
														47

dont VCI en attente de revendication ou destruction 47

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

- | | |
|---|--|
| <p>A commercialiser</p> <ul style="list-style-type: none"> 47 hl de Bordeaux rouge 2017 493 hl de Bordeaux rouge 2018 | <p>En stock</p> <ul style="list-style-type: none"> 47 hl de VCI 2018 attaché à l'AOC Bordeaux rouge |
|---|--|

REEMPLACEMENT DU STOCK

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 54 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 11hl/ha
Stock de VCI 2017 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2018

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	657HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	657 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	
10	Volume en vinification (en Hl)	657HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	540 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	117 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)	110 HI 00L	
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies + VCI)
L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé
= vin clair au maximum du rendement autorisé

= L5 - L15
= dépassement de rendement + lies + VCI

= VCI

DECLARATION DE REVENDICATION 2018

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION				VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT
BORDEAUX BLANC SEC				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX ROSE				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX CLAIRET				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC				hl	x 0,54 €	€
VIN DE BASE CREMANT BLANC				hl	x 0,54 €	€
VIN DE BASE CREMANT ROSE				hl	x 0,54 €	€
STOCK VCI 2017		VOLUMES PRODUITS EN 2017 ET REVENDIQUES EN 2018		VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2018		
BORDEAUX ROUGE	47,00 hl	VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)	= 540 - 47		
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE	0 hl					
BORDEAUX ROUGE	47,00 hl	+	hl	+	493 hl	= 540 hl
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE	hl	+	hl	+	hl	= hl
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,12 €
						64,80 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE				1	x 85,00 €	85,00 €
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG				1	x 59,80 €	59,80 €
PENALITES DE RETARD					x 120,00 €	€
DROITS INAO				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,15 €
						81,00 €
COTISATION GDON				10ha 00a 00ca	x 6,60 €	66,00 €
ADELFA				10ha 00a 00ca	x 0,63 €	6,30 €
ABONNEMENT UNION GIRONDINE					x 52,00 €	€
JOINDRE LE REGLEMENT				TOTAL		546,50 €

DE VCI – AVEC CREATION

REGISTRE VCI 2018

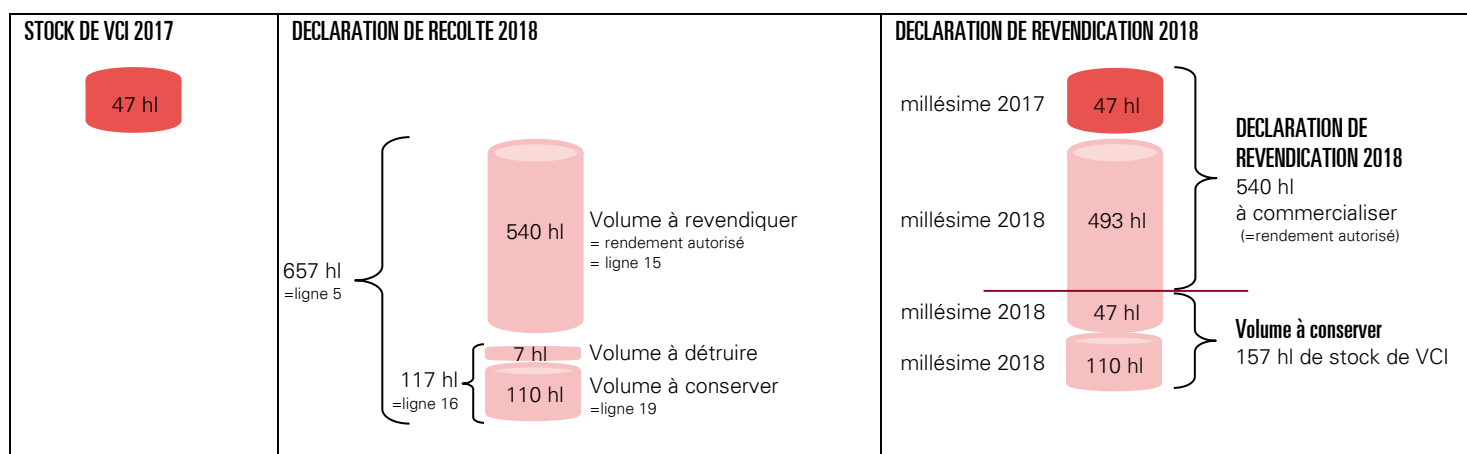
Récolte 2018		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	54
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	657
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	65,7
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	540
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	117
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	110
F	dont autres (hl)	7
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	540
H	dont récolte 2018 (hl)	493
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	157

= stock VCI N-1 +
constitution
= 47 + 110

REGISTRE DES ENTREES SORTIES (extrait du registre de DMS)

VII - Balance mensuelle	VENTILATION DES AOC						VIN IGP ou sans IG				usages industriels	
	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	usages industriels hl	
total sorties mois (=a+b+c+d)	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	Total lies	Total Us. Ind.
solde précédent	f	f	f	f	f	f	f	f	f	f	47	f
+ entrées du mois	540	g	g	g	g	g	g	g	g	g	117	g
dont entrées issues d'un VCI	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i		
dont entrées issues d'un repli	k	k	k	k	k	k	k	k	k	k		
solde fin de mois (=f+g-e)	540	h	h	h	h	h	h	h	h	h	164	h
											dont VCI en attente de revendication ou destruction	157

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

- A commercialiser
 - 47 hl de Bordeaux rouge 2017
 - 493 hl de Bordeaux rouge 2018
- En stock
 - 157 hl de VCI 2018 attaché à l'AOC Bordeaux rouge

UTILISATION DU STOCK

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 54 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 11hl/ha
Stock de VCI 2017 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2018

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	480HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Ba
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	480 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	480HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	471HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	9 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + lies)
L5 = L15 + L16

= vin clair

= lies

DECLARATION DE REVENDICATION 2018

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION						VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT	
BORDEAUX BLANC SEC						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX ROSE						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX CLAIRET						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC						hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT BLANC									
VIN DE BASE CREMANT ROSE									
STOCK VCI 2017		VOLUMES PRODUITS EN 2017 ET REVENDIQUES EN 2018			VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2018				
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl									
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)		VCI UTILISE <input checked="" type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)					
BORDEAUX ROUGE		hl	+	47,00 hl	+	471 hl	=	518 hl	
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		hl	+	hl	+	hl	=	hl	
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG						TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	518 hl	x 0,12 €	62,16 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE						1	x 85,00 €	85,00 €	
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG						1	x 59,80 €	59,80 €	
PENALITES DE RETARD							x 120,00 €	€	
DROITS INAO						TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	518 hl	x 0,15 €	77,70 €
COTISATION GDON						10ha 00a 00ca	x 6,60 €	66,00 €	
ADELFA						10ha 00a 00ca	x 0,63 €	6,30 €	
ABONNEMENT UNION GIRONDINE							x 52,00 €	€	
JOINDRE LE REGLEMENT						TOTAL			533,08 €

= 471 + 47
= dans la limite du rendement autorisé

DE VCI EN COMPLEMENT

REGISTRE VCI 2018

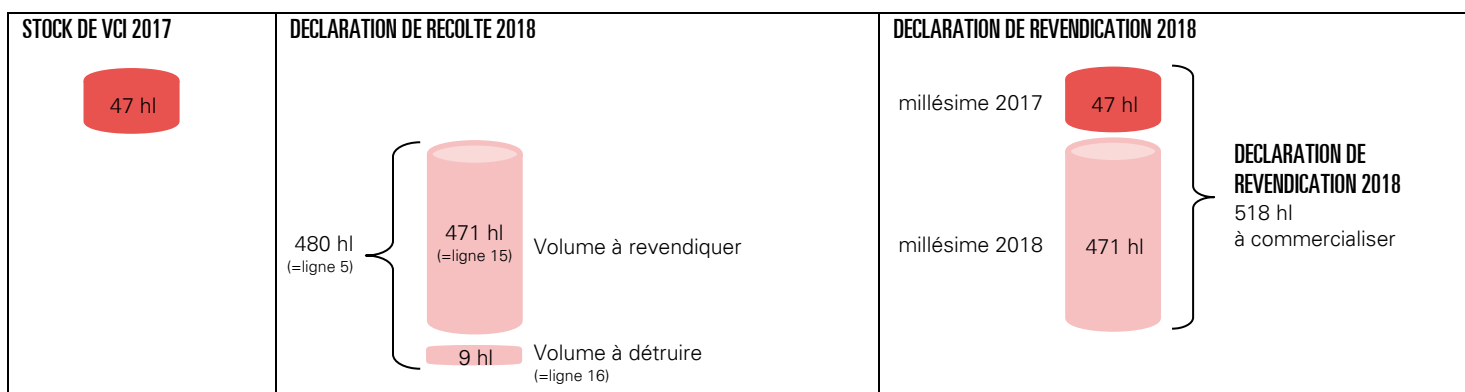
Récolte 2018		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	54
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	480
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	48
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	471
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	9
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	9
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	518
H	dont récolte 2018 (hl)	471
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	0

= 471 + 47

REGISTRE DES ENTREES SORTIES (extrait du registre de DMS)

	VENTILATION DES AOC						VIN IGP ou sans IG						usages industriels		
	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	usages hl	indus. hl
VII - Balance mensuelle															
total sorties mois (=a+b+c+d)															
solde précédent															47
+ entrées du mois	518														9
dont entrées issues d'un VCI	47														
dont entrées issues d'un repli															
solde fin de mois (=f+g-e)	518														9
															0

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

- | | |
|--|--|
| <p>A commercialiser</p> <ul style="list-style-type: none"> • 47 hl de Bordeaux rouge 2017 • 471 hl de Bordeaux rouge 2018 | <p>En stock</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a plus de VCI en stock |
|--|--|

UTILISATION PARTIELLE

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 54 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 11hl/ha
Stock de VCI 2017 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2018

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	516 Hl 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	516 Hl 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	516 Hl 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	504 Hl 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	12 Hl 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + lies)
= L15 + L16

= vin clair

= lies

DECLARATION DE REVENDICATION 2018

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION				VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT
BORDEAUX BLANC SEC				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX ROSE				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX CLAIRET						€
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC						€
VIN DE BASE CREMANT BLANC						€
VIN DE BASE CREMANT ROSE						€
STOCK VCI 2017	VOLUMES EN 2017	VOLUMES EN 2018	VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2018			
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl	VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input checked="" type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)				
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE						
BORDEAUX ROUGE	11 hl	36 hl	493 hl	540 hl	x 0,34 €	183,60 €
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE	hl	hl	hl	hl	x 0,54 €	€
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,12 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE					1	x 85,00 €
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG					1	x 59,80 €
PENALITES DE RETARD						x 120,00 €
DROITS INAO				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,15 €
COTISATION GDON					10ha 00a 00ca	x 6,60 €
ADELFA					10ha 00a 00ca	x 0,63 €
ABONNEMENT UNION GIRONDINE						x 52,00 €
				TOTAL		546,50 €

④ = stock VCI - VCI utilisé = 47 - 36

③ = rdt autorisé - L15 DR = 540 - 504

② = rdt autorisé - stock VCI = 540 - 47

① = rendement autorisé

JOINDRE LE REGLEMENT

DU STOCK DE VCI

REGISTRE VCI 2018

Récolte 2018		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	54
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	516
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	51,60
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	504
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	12
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	12
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	540
H	dont récolte 2018 (hl)	493
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	11

= L4 x rendement autorisé

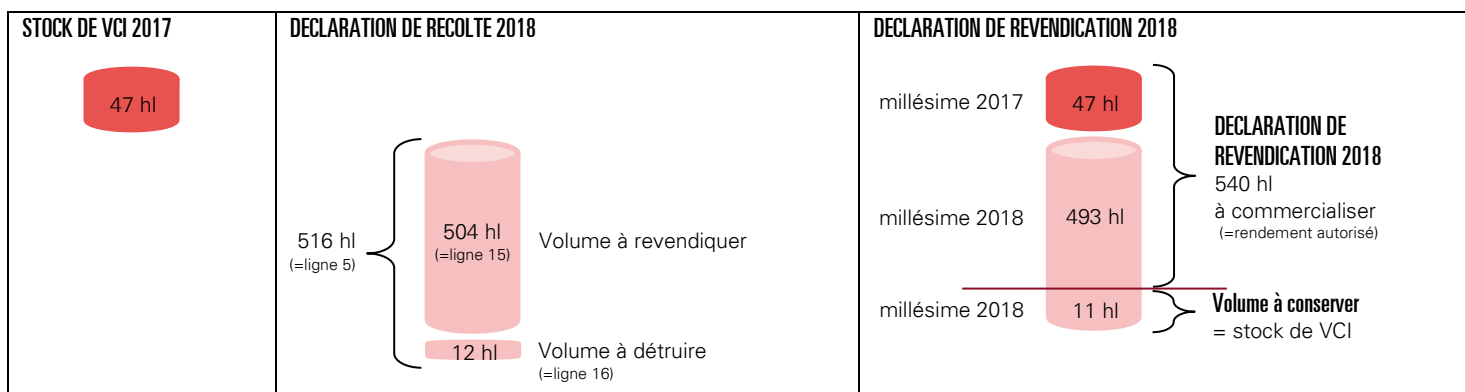
= 540 - 47

= 504 - 493

REGISTRE DES ENTREES SORTIES (extrait du registre de DMS)

VII - Balance mensuelle	VENTILATION DES AOC						VIN IGP ou sans IG				usages industriels	
	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	usages hl	indus. hl
total sorties mois (=a+b+c+d)											Total lies	Total Us. Ind.
solde précédent												36
+ entrées du mois	540											12
dont entrées issues d'un VCI	36											
dont entrées issues d'un repli												
solde fin de mois (=f+g-e)	540											33
											dont VCI en attente de revendication ou destruction	11

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

- | | |
|---|--|
| <p>A commercialiser</p> <ul style="list-style-type: none"> 47 hl de Bordeaux rouge 2017 493 hl de Bordeaux rouge 2018 | <p>En stock</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 hl de VCI 2018 attaché à l'AOC Bordeaux rouge |
|---|--|

UTILISATION STOCK DE

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 54 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 11hl/ha
Stock de VCI 2017 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2018

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	549HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	549 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	549HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	540 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	9 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies)
L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé
vin clair

= dépassement de rendement + lies
= L5 - L15

DECLARATION DE REVENDICATION 2018

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION				VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT
BORDEAUX BLANC SEC				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX ROSE				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX CLAIRET				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC				hl	x 0,54 €	€
VIN DE BASE CREMANT BLANC				hl	x 0,54 €	€
VIN DE BASE CREMANT ROSE				hl	x 0,54 €	€
STOCK VCI 2017		VOLUMES PRODUITS EN 2017 ET REVENDIQUES EN 2018				
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl						
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input checked="" type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)	VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2018		
BORDEAUX ROUGE		hl	47 hl	493 hl	=	
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		hl	hl	hl	=	
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,12 €
						64,80 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE				1	x 85,00 €	85,00 €
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG				1	x 59,80 €	59,80 €
PENALITES DE RETARD					x 120,00 €	€
DROITS INAO				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,15 €
						81,00 €
COTISATION GDON				10ha 00a 00ca	x 6,60 €	66,00 €
ADELFA				10ha 00a 00ca	x 0,63 €	6,30 €
ABONNEMENT UNION GIRONDINE					x 52,00 €	€
JOINDRE LE REGLEMENT				TOTAL		546,50 €

= 540 - 47

VCI EN REMPLACEMENT (substitution)

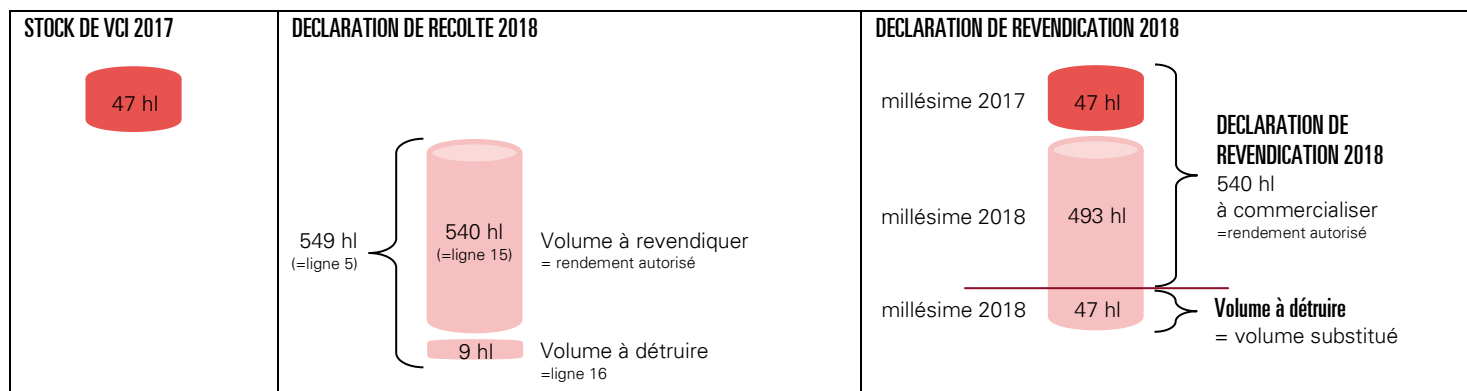
REGISTRE VCI 2018

Récolte 2018		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	54
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	549
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	54,9
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	540
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	9
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	9
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	540
H	dont récolte 2018 (hl)	493
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé (hl)	0

REGISTRE DES ENTREES SORTIES (extrait du registre de DMS)

	VENTILATION DES AOC						VIN IGP ou sans IG				usages industriels		
	volume	volume	volume	volume	volume	volume	volume	volume	volume	volume			
	hl	l	hl	l	hl	l	hl	l	hl	l	hl	l	
VII - Balance mensuelle													
total sorties mois (=a+b+c+d)	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	
solde précédent	f	f	f	f	f	f	f	f	f	f	f	47	
+ entrées du mois	540	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	9	
dont entrées issues d'un VCI	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i		
dont entrées issues d'un repli	k	k	k	k	k	k	k	k	k	k	k		
solde fin de mois (=f+g-e)	540	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	56	
												dont VCI en attente de revendication ou destruction	0

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

En stock

A commercialiser

- 47 hl de Bordeaux rouge 2017
- 493 hl de Bordeaux rouge 2018

A détruire

- 47 hl de Bordeaux rouge 2018 à détruire avant le 15 décembre 2019 (fournir le feuillet de destruction)

DESTRUCTION DU

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 54 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 11hl/ha
Stock de VCI 2017 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2018

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	549HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	549 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	549HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	540 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	9 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies)

L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé

= vin clair

= dépassement de rendement + lies

= L5 - L15

DECLARATION DE REVENDICATION 2018

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION					VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT	
BORDEAUX BLANC SEC					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX ROSE					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX CLAIRET					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC					hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT BLANC					hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT ROSE					hl	x 0,54 €	€	
STOCK VCI 2017		VOLUMES PRODUITS EN 2017 ET REVENDIQUES EN 2018			VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2018			
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl								
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)		VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)				
BORDEAUX ROUGE		hl	+	hl	+	540 hl	=	
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		hl	+	hl	+	hl	=	
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,12 €	64,80 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE					1	x 85,00 €	85,00 €	
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG					1	x 59,80 €	59,80 €	
PENALITES DE RETARD						x 120,00 €	€	
DROITS INAO					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,15 €	81,00 €
COTISATION GDON					10ha 00a 00ca	x 6,60 €	66,00 €	
ADELFA					10ha 00a 00ca	x 0,63 €	6,30 €	
ABONNEMENT UNION GIRONDINE						x 52,00 €	€	
JOINDRE LE REGLEMENT						TOTAL	546,50 €	

STOCK DE VCI

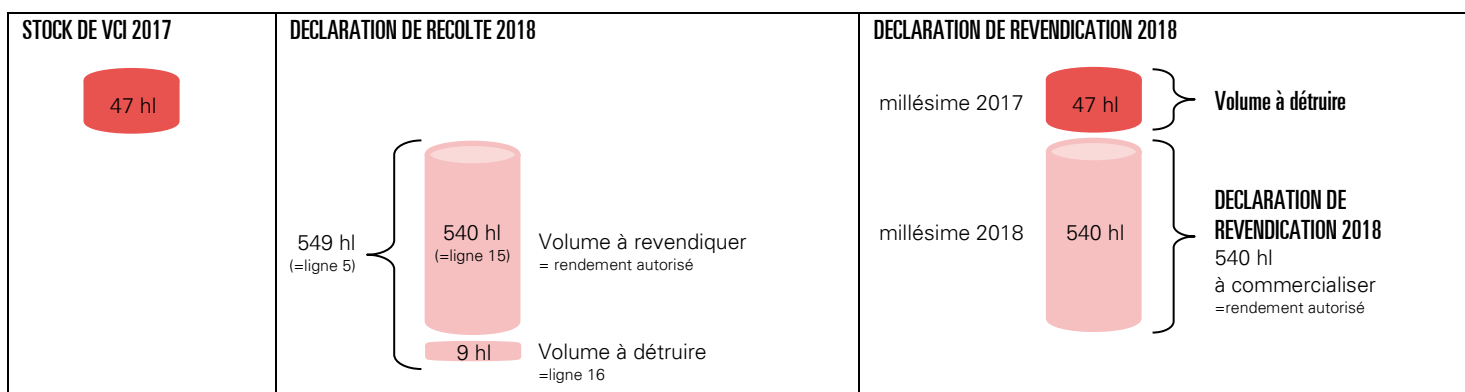
REGISTRE VCI 2018

Récolte 2018		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	54
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	549
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	54,9
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	540
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	9
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	9
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	540
H	dont récolte 2018 (hl)	540
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	0
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	0

REGISTRE DES ENTREES SORTIES (extrait du registre de DMS)

	VENTILATION DES AOC						VIN IGP ou sans IG				usages industriels		
	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	volume hl	usages industriels hl	
VII - Balance mensuelle											Total lies	Total Us. Ind.	
total sorties mois (=a+b+c+d)	a	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	
solde précédent	f	f	f	f	f	f	f	f	f	f	f	47	
+ entrées du mois	540	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	9	
dont entrées issues d'un VCI	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i		
dont entrées issues d'un repli	k	k	k	k	k	k	k	k	k	k	k		
solde fin de mois (=f+g-e)	540	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	56	
												dont VCI en attente de revendication ou destruction	0

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

En stock

- A commercialiser
- 540 hl de Bordeaux rouge 2018

- Il n'y a plus de stock de VCI

A détruire

- 47 hl de stock de VCI 2017 à détruire avant le 15 décembre 2018 (fournir le feuillet de destruction)

CONTACTS A PLANETE BORDEAUX

Le service technique de votre Syndicat se tient à votre disposition pour tout complément d'information

Nathalie SAINT-MARC 05 57 97 38 10
Gontran CASELLA 05 57 97 19 21
Ana GOMEZ BALSERA 05 57 97 79 16

Angélique LALANDE 05 57 97 19 29
Nathalie LANIESSE 05 57 97 19 26
Corinne TRICAUD 05 57 97 19 28

nathalie.saint-marc@planete-bordeaux.fr